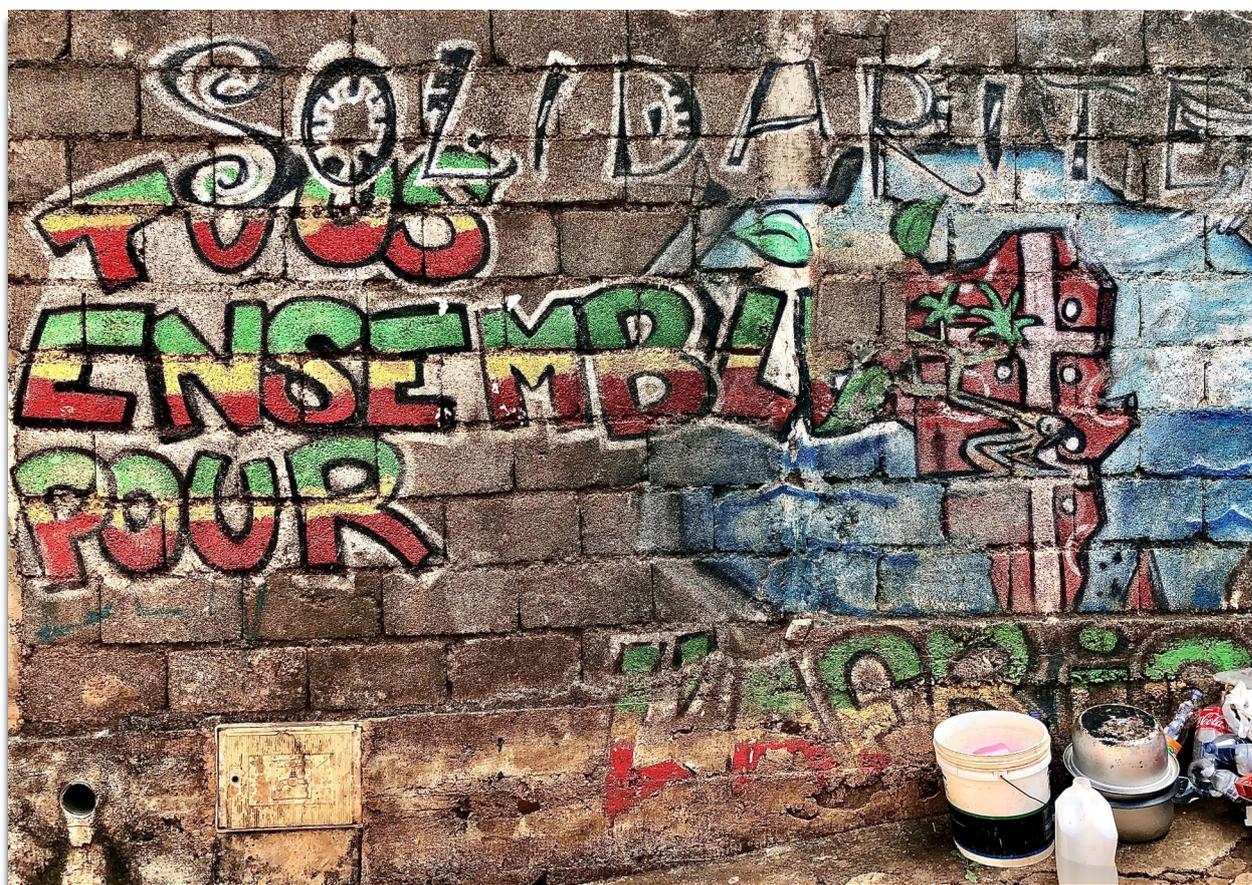




2021



RAPPORT D'ACTIVITÉS

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Editorial ... | 4 |
| Chiffres clés 2021 ... | 5 |
| Les missions ... | 6 |
| Structure de Premier Accueil des Demandeurs d’Asile ... | 7 |
| Aide alimentaire pour demandeurs d’asile ... | 11 |
| Mineurs Isolés Demandeurs d’Asile ... | 13 |
| Hébergements—HUDA ... | 18 |
| Hébergements—CHU ... | 22 |
| Hébergements—SATR ... | 26 |
| Rétention ... | 29 |
| Pôle santé ... | 31 |
| Glossaire ... | 33 |



La crise pandémique de la Covid-19 a très fortement contraint les flux migratoires au niveau national en 2021. Les déplacements internationaux ont en effet été affectés cette année encore, par l'absence de liaisons aériennes et la fermeture de nombreuses frontières. Cependant Mayotte a connu malgré ce contexte, une continuité d'arrivée qui a poussé les pouvoirs publics à réagir de manière forte afin de construire une prise en charge plus digne et respectueuse.

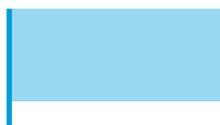
L'année 2021 fut marquée par de grandes évolutions structurelles, de développement et de restructuration au sein de notre association. Nos ministères ont fait le choix de se déplacer à de multiples reprises sur le 101^{ème} département, afin d'apporter leurs soutiens mais aussi d'évaluer, de diagnostiquer les besoins en termes de prise en charge des demandeurs d'asile accompagnés par l'association Solidarité Mayotte. Riches en échanges et ponctués de visites de « terrain », ces différentes missions leur ont permis de comprendre la nécessité de faire évoluer la prise en charge à travers un meilleur accueil, mais aussi de mieux accompagner la demande d'asile grandissante sur le territoire. Les effets ont été immédiat, matérialisés par le versement de dotations permettant à Solidarité Mayotte de proposer la création de places supplémentaires en HUDA, mais aussi de renforcer et de structurer les dispositifs existants SPADA, pré-GUDA, SATR.

Parallèlement, et au-delà, notre politique d'accompagnement et d'intégration a été profondément renforcée pour faire face à ces évolutions. Les femmes, les hommes et enfants qui recherchent l'asile en France ont souvent fui des atrocités et nous arrivent au terme d'un parcours d'exil long et difficile, qui les a durablement marqués. Qu'il s'agisse de victimes de traite des être humains sous toutes ses formes, de femmes victimes de violences, de personnes victimes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, de personnes souffrant de psycho-traumatismes ou d'autres problèmes de santé graves, liés à leurs parcours d'exil, une prise en charge toujours plus adaptée est nécessaire, dès leur arrivée. C'est aussi la condition essentielle d'une intégration réussie à l'issue de leur procédure d'asile.

Les efforts engagés pour repérer les situations de grande vulnérabilité ont ainsi été poursuivis tout au long de cette année par Solidarité Mayotte au sein de chaque pôle, tout au long de l'accompagnement proposé. L'enjeu était à la fois de mieux repérer ces situations, afin de mieux protéger celles et ceux qui présentent ces fragilités tout au long de leur parcours.

Aujourd'hui comme demain, Solidarité Mayotte continuera en ce sens, et accentuera sa présence encore et toujours, auprès des personnes les plus vulnérables en quête d'une protection internationale.

Un grand merci à nos équipes qui, sans relâche œuvrent sans cesse au plus près du public accueilli, pour le respect de la dignité et l'accès aux droits fondamentaux.

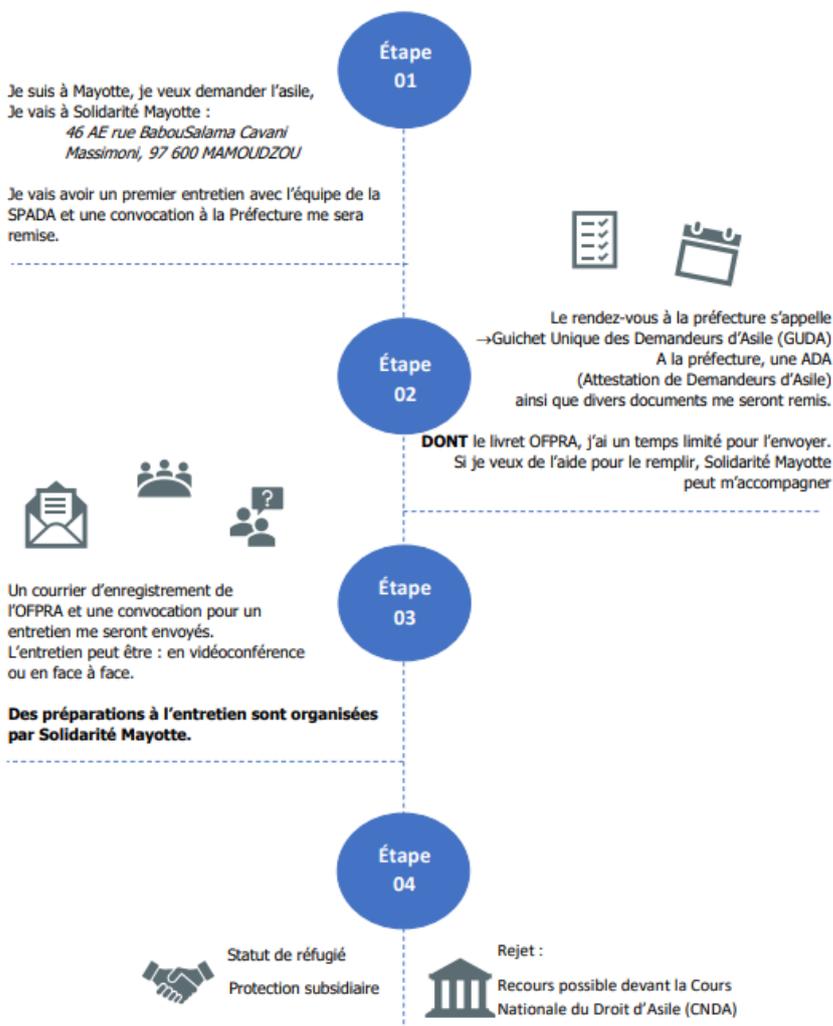


Notre association

NOTRE MANDAT. Solidarité Mayotte, créée en novembre 2005, est une association sanitaire, sociale et médico-sociale. Elle a pour but d'apporter assistance, accompagnement social et soutien psychologique à tous les demandeurs d'asile, ainsi qu'aux personnes vulnérables présents sur l'île de Mayotte. Mayotte, pour beaucoup première porte d'entrée sur l'Europe quand les frontières de celles-ci deviennent de plus en plus dangereuses, connaît une croissance exponentielle de la demande d'asile depuis plusieurs années. Les exilés viennent majoritairement de l'Union des Comores, de la région des Grands Lacs, ainsi que de Madagascar. Aujourd'hui, c'est dans un contexte politique et économique complexe que Mayotte évolue.

L'activité de l'association a logiquement évolué depuis sa création, particulièrement ces dernières années puisqu'elle compte à présent, cinq pôles sociaux et médico sociaux, visant à organiser un accompagnement global et cohérent du public accueilli: la SPADA, le pôle Hébergement (CHU & HUDA), le pôle Santé, le pôle Rétention ainsi que le Service d'Accompagnement des Réfugiés Statutaires (SATR).

Au 31 décembre 2021, 39 salarié-es œuvraient aux différentes missions portées par Solidarité Mayotte.



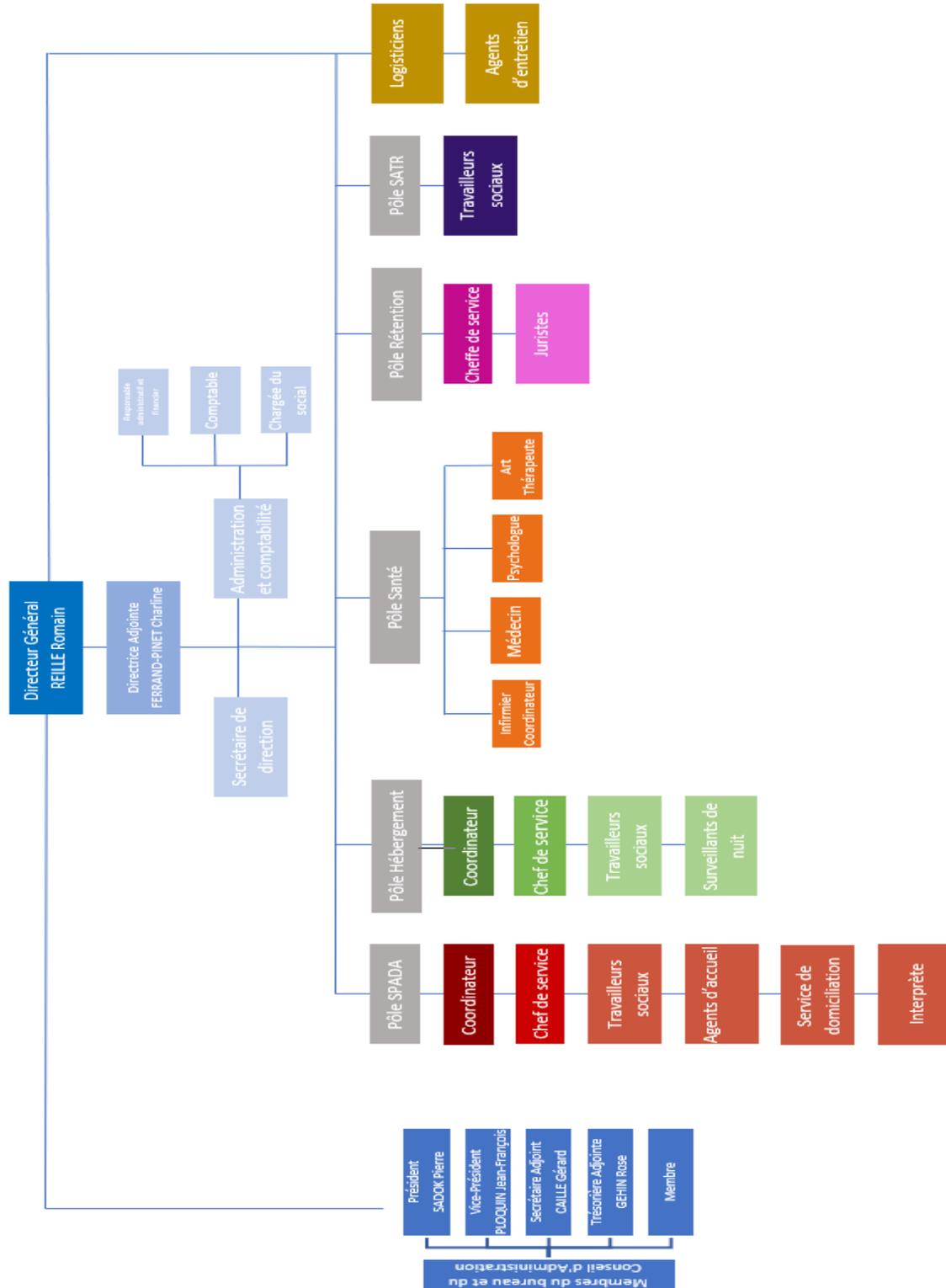
La demande d'asile à Mayotte

COMMUNIQUER POUR MIEUX ACCOMPAGNER. En 2021, Solidarité Mayotte a également fait évoluer ses outils de communication puisqu'elle bénéficie à présent d'un site internet totalement revu et modernisé: www.solidarite-mayotte.org. Il a été pensé pour être le plus pédagogique possible et fournir rapidement les informations essentielles à toute personne désireuse de demander l'asile sur le territoire mais aussi à permettre au plus grand nombre de mieux comprendre la demande d'asile sur le territoire de Mayotte.

Nouveauté! L'association est également présente sur les réseaux sociaux à travers ses pages [Facebook](#) et [LinkedIn](#) afin de transmettre des informations ponctuelles, partager des contenus de nos partenaires et publier nos nombreuses offres d'emploi.

Notre association

NOTRE ORGANISATION.



Chiffres clés 2021

4234 personnes **PRIMO ARRIVANTES**

3818 personnes dont la demande d'asile a été pré enregistrée (**PRE GUDA**) ;

7820 DA suivis en **POST GUDA** ;

7904 COURRIERS enregistrés ;

30 CONSULTATIONS MEDICALES quotidiennes en moyenne ;

370 demandeurs d'asile **HEBERGES en HUDA**

144 personnes **HEBERGEES en CHU**

42 BPI **HEBERGES** en hébergement transitoire

21 DOSSIERS d'aide au transport validés

40 038 BONS ALIMENTAIRES distribués aux DA

21 446 BENEFICIAIRES DA de bons alimentaires

3046 PERSONNES RETENUES ont pu avoir **ACCES** à une aide juridique au sein du **CRA**

2488 SITUATIONS TRANSMISES en recours gracieux à la Préfecture

LES MISSIONS

SPADA

AIDE ALIMENTAIRE

HEBERGEMENT

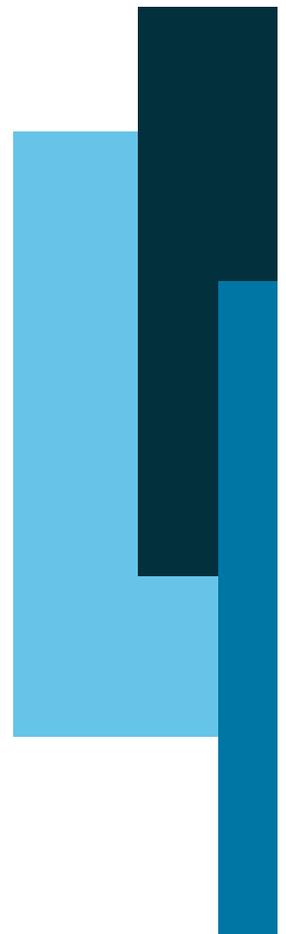
HUDA

CHU

RETENTION

SANTE

SATR



STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE (SPADA)

1 coordinateur, 1 chef de service, 6 travailleurs sociaux, 3 agents d'accueil, 1 agent polyvalent, 1 interprète

4234 personnes primo arrivantes

3818 personnes dont la demande d'asile a été enregistrée (Pré GUDA)

1618 domiciliations actives dont **346** nouvelles domiciliations enregistrées

4360 accompagnements réalisés sur les temps de permanences

3818 personnes accompagnées à la constitution du dossier OFPRA

916 personnes accompagnées à la constitution du recours auprès de la CNDA et **1137** personnes accompagnées pour un dossier d'aide juridictionnelle

LES MISSIONS DE LA SPADA

La SPADA a pour mission d'accompagner les demandeurs d'asile depuis leur arrivée sur le territoire, jusqu'à la fin de leur procédure OFPRA ou CNDA.

Les demandeurs d'asile primo-arrivants sont accueillis par la SPADA, en amont du guichet unique de la Préfecture (GUDA) où ils sont enregistrés en pré-accueil. Par la suite, ces derniers se voient délivrer un rendez-vous au GUDA, pour l'enregistrement de leur demande d'asile. La SPADA leur fournit ensuite une domiciliation administrative et assure un service de gestion du courrier et de domiciliation postale.

Elle délivre par ailleurs, une information et un accompagnement sur la procédure d'asile, facilite l'accès aux droits sociaux (ADA, affiliation CSSM) . Elle a également un rôle important de premier diagnostic et d'orientation et vers le pôle santé, le pôle hébergement (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) et l'aide vestimentaire ou alimentaire. Par la suite, les demandeurs d'asiles sont accompagnés dans la constitution et l'introduction de leurs dossiers auprès de l'OFPRA, ainsi que dans la préparation de leur entretien OFPRA.

Un accompagnement social et administratif est enfin proposé, notamment sur des temps de permanence (sans rendez-vous).

BILAN 2021

A l'image de la précédente, l'année 2021 fut une nouvelle fois marquée par la crise sanitaire. La baisse du nombre de cas sur le département, a toutefois permis des allègements sur les restrictions d'accueil au public, jusqu'à envisager un retour à la normale.

Ainsi, malgré un premier trimestre impacté par le confinement, la situation a évolué vers une baisse significative des cas covid. La circulation du virus ralentie et un taux d'incidence par habitant faible, ont conduit le préfet à lever cet énième confinement. Les institutions ont alors repris progressivement à la fin du premier trimestre leur fonctionnement habituel, tout en maintenant les mesures de distanciation sociale.

A Solidarité Mayotte, les activités ayant été grandement impactées par cette crise sanitaire ont pu reprendre, avec toute de même une sensibilisation sur le respect des gestes barrières. L'association a fait face à un grand nombre d'arrivées de personnes originaires majoritairement des pays voisins.

Ainsi 4234 primo arrivants ont été enregistrés cette année, contre 2645 l'année précédente. 3818 nouveaux demandeurs d'asile ont été enregistrés au guichet unique de la Préfecture (GUDA), contre 1876 en 2020. Cette hausse importante a eu comme conséquence, l'augmentation du délai entre l'inscription à l'association et l'obtention d'une convocation au GUDA permettant l'enregistrement effectif de la demande (120 jours en moyenne). En 2021, la SPADA a comptabilisé plus de 300 nouvelles inscriptions mensuelles.

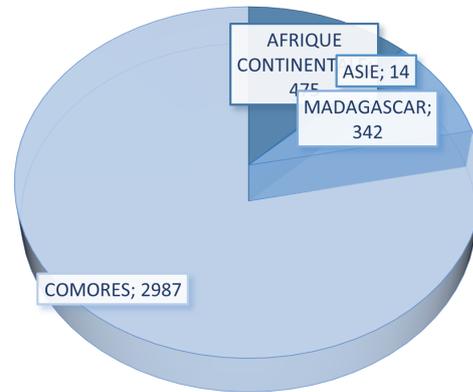
STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE (SPADA)

BILAN 2021

TYOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI

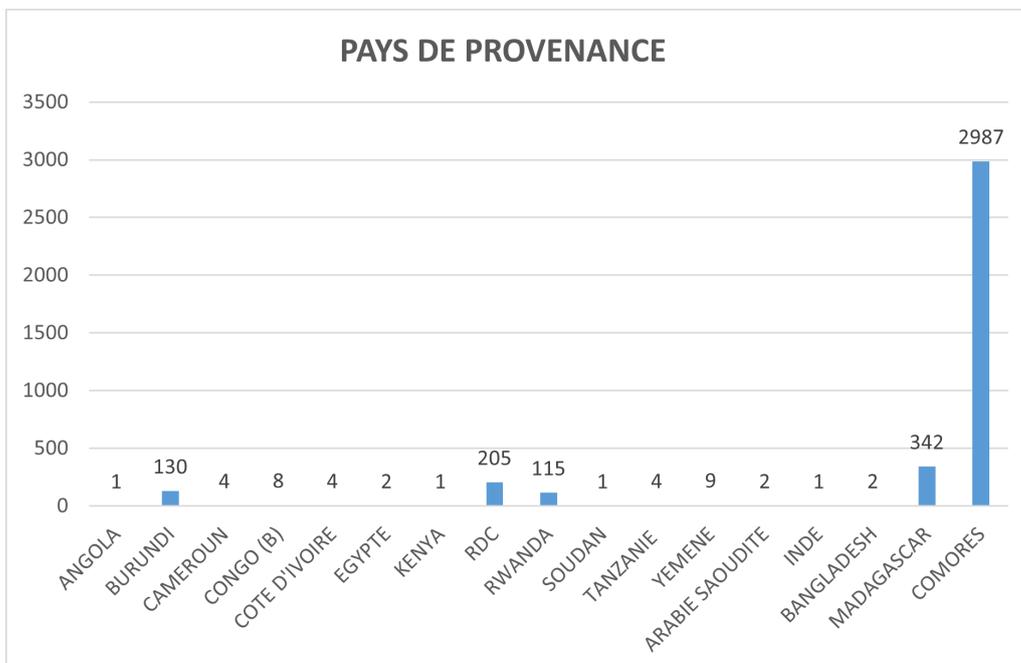
Zones géographiques. Dans la continuité de l'année précédente, les demandeurs d'asile originaire de l'Union des Comores représentaient le plus grand nombre d'inscriptions (2987 personnes) soit 78% des nouvelles inscriptions. Des arrivées plus importantes ont été constatées des demandeurs d'asile de nationalité malgache (342 personnes), qui représentent cette année le deuxième flux le plus important (9% des demandes d'asile enregistrées). La réouverture partielle des frontières a eu pour conséquence, la multiplication par deux du

ZONES GEOGRAPHIQUES DE PROVENANCE



nombre d'arrivées des personnes originaires de l'Afrique continentale passant de 236 en 2020 à 475 en 2021. Il est à noter que ces arrivées se concentrent essentiellement sur des demandeurs d'asile originaires de l'Afrique des Grands Lacs (RDC, Burundi, Rwanda). Les personnes en provenance de l'Asie restent quant à elles, une minorité représentant moins d'1% (14 personnes sur l'année 2021). Nous retrouvons aussi quelques nationalités qui restent présentes (Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Soudan, Yémen, Bangladesh...).

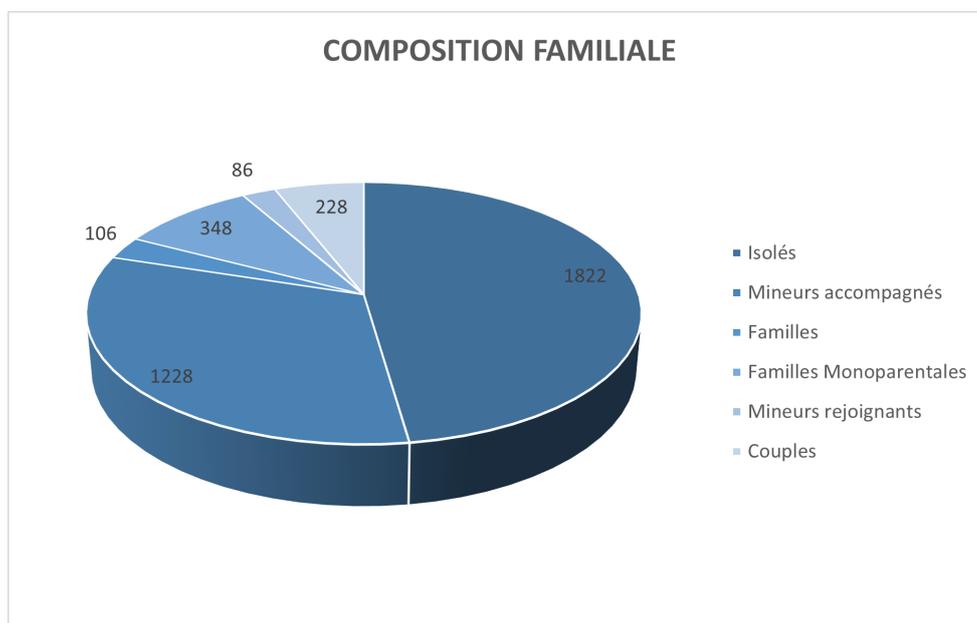
PAYS DE PROVENANCE



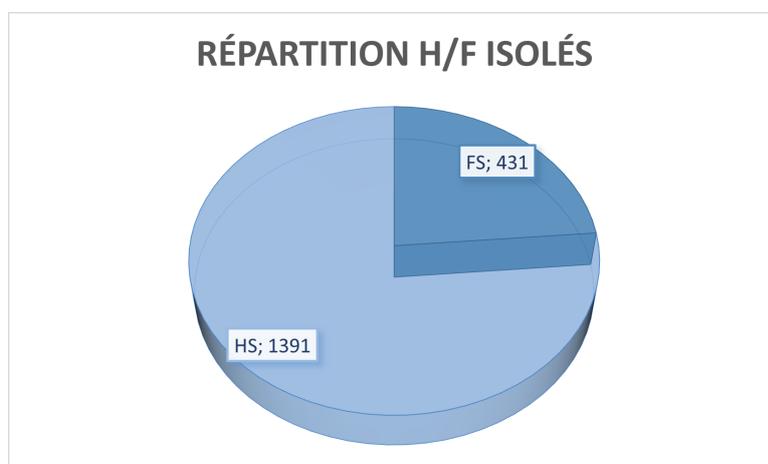
Composition familiale. Les familles (couples, couples avec enfants, familles monoparentales) ont représenté en 2021, 52% du public primo arrivant accueilli. Cette tendance, déjà observée les années précédentes s'affirme encore davantage cette année. Seuls 6% de ces familles, sont des couples sans enfant. Cette donnée vient souligner une nouvelle fois l'attention particulière qui doit leur être portée, vulnérables parmi les vulnérables.

STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE (SPADA)

BILAN 2021



Parmi les personnes isolées, 24% étaient des femmes, contre 76% d'hommes.



ACTIVITES DU SERVICE

Le pré-accueil. Au regard de l'augmentation importante de l'activité, il fut nécessaire de renforcer l'équipe du pré accueil afin de répondre aux attendues nationaux et permettre un accompagnement efficient du public accueilli. Dès lors, 1 ETP supplémentaire est venu compléter l'équipe de trois professionnels. Cette augmentation de la file active a aussi entraîné des conséquences sur les autres pôles de l'association et impacté grandement l'activité de distribution alimentaire. L'embauche d'un ETP supplémentaire afin d'assurer l'accueil, l'accompagnement, l'orientation et l'information du public s'est révélée absolument nécessaire.

Malgré cette équipe renforcée, l'activité fut sans cesse plus intense. Le nombre de primo demandeurs accédant à la structure en augmentation constante, n'a pas permis d'envisager une réduction du délai d'attente entre le pré-accueil et la date de rendez-vous au GUDA. L'année 2020 s'était conclue par une perspective positive quand à la réduction de ce délai, suite notamment à l'augmentation du nombre de créneaux ouverts au GUDA, malheureusement 2021 n'a pas confirmé cette évolution. Les raisons résident non seulement dans l'augmentation du nombre de primo demandeurs mais aussi une baisse du nombre de créneaux disponibles et une réorganisation du GUDA.

STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE (SPADA)

BILAN 2021

Les équipes de la SPADA ont poursuivi leur travail d'informations et d'orientation des personnes de façon individualisée, selon les situations. Ainsi dès le pré accueil, les professionnels donnent les informations relatives à la procédure de demande d'asile aux bénéficiaires, mais aussi sur les différentes modalités d'accès aux droits et au séjour.

Un accompagnement social individuel mais aussi collectif. L'accompagnement social et administratif mis en œuvre sur la SPADA est multiple. Les demandeurs d'asile sont accompagnés dans leurs démarches, tout au long de la procédure, lors de rendez-vous pour une aide dans la constitution de leur dossier OFPRA (aide administrative et aide à la rédaction aux récits de vie) et lors de permanences (accessibles sans rendez-vous) pour le suivi administratif et social de leur dossier. Les actions collectives viennent compléter ces temps d'accompagnement individuel. Cette année, **3818 personnes** ont été accompagnés dans la constitution de leur dossier OFPRA, soit la totalité des demandeurs d'asile primo arrivants.

L'OFPRA a organisé des missions foraines régulières -tous les deux mois environ - ce qui a constitué une évolution importante par rapport à l'année 2020, où elle ne s'était déplacée que deux fois en totalité. Destinées principalement aux demandeurs d'asile placés en procédure normale, ces missions foraines ont accueilli un certain nombre de demandeurs d'asile en procédure accélérée. Concernant ces dernières, la majeure partie des entretiens se passant en visio-conférence, des salles de visioconférences supplémentaires ont été ouvertes, avec l'appui de la Préfecture. Les délais de traitement de la demande d'asile par l'OFPRA se sont donc vus en 2021, réduits de manière conséquente.

Parallèlement à cela, l'amélioration de la situation sanitaire le permettant, les actions collectives relatives à la préparation des entretiens OFPRA ont repris, organisées par l'équipe du post GUDA. Faisant état des grands nombres de demandeurs convoqués, ces réunions ont représenté un apport essentiel pour les personnes avant l'échange avec l'officier de protection. L'accompagnement individuel est néanmoins resté de mise selon les situations et toujours après une évaluation sociale de l'équipe révélant cette nécessité.

Si les délais se sont vus raccourcis (2 à 3 mois entre l'entretien OFPRA et la décision, 6 à 9 mois après la décision OFPRA pour l'obtention des titre de séjour et/ou passeport), bon nombre de questionnements ont surgi de la part des usagers, quant à l'efficacité et le fondement des décisions prises par l'OFPRA. En effet, le nombre de rejet des demandes d'asile est resté important comme l'indiquent les chiffres sur les demandes d'aide juridictionnelle (**1137**) et les accompagnements au recours à la CNDA (**916**).

L'accompagnement dans la constitution du recours auprès de la CNDA. Cette mission est spécifique à la mission de la SPADA sur le territoire mahorais. Pour autant, nous avons cette année encore, continué à proposer aux personnes dont le dossier a fait l'objet d'un rejet de la part de l'OFPRA, un accompagnement administratif et social global, incluant les recours à la CNDA. L'accompagnement à la rédaction des recours demeure une problématique importante pour les demandeurs d'asile car les avocats désignés par le Bureau d'Aide Juridictionnelle (BAJ) restent indisponibles sur cette action. Afin de ne pas se retrouver hors délai, les personnes déboutées ont fait appel à des tiers personnes ainsi qu'à l'aide proposée par la SPADA.

Ainsi, tout au long de l'année 2021, **1137 personnes** ont été suivies par l'association dans le cadre de l'accompagnement à l'obtention de l'aide juridictionnelle (AJ). En situation très précaire, l'AJ reste la seule réponse pour un accompagnement juridique. Même si le BAJ désigne un avocat dans le cadre de ce suivi, sur le territoire, l'aide à la rédaction du recours auprès de la CNDA ne fut en 2021 comme lors des années précédentes, pas proposée par ces derniers. Parmi ces 1137 personnes, **916** ont été suivies dans la constitution et l'envoi de leurs recours.

STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE (SPADA)

BILAN 2021

Comparativement à l'année 2020, le nombre de personnes accompagnées pour un dossier d'aide juridictionnelle a augmenté de 46% et le nombre de personnes accompagnées dans la constitution de leurs recours également : +38%. Depuis la fin d'année 2021, les demandeurs d'asile en procédure CNDA bénéficient de nouveau de la distribution alimentaire (30 euros par mois pour une personne seule) jusqu'à la décision de la Cour et peuvent aussi prétendre à une prise en charge en HUDA (dont le nombre de place est passée de 55 fin 2020 à 185 fin 2021). Cette avancée significative demeure pourtant, face à la réalité de leur quotidien, une petite goutte dans l'océan.

Les délais d'attente entre l'introduction du recours et la convocation à une audience n'ont quant à eux, pas évolué positivement, pouvant attendre deux ans.

PERSPECTIVES

Cette année a confirmé l'évolution d'une demande d'asile visant un maintien régulier sur le territoire, dans un contexte de renforcement de la politique de lutte contre l'immigration clandestine, menée par la Préfecture. Au-delà de cette visée particulière, la réouverture des frontières a permis l'arrivée en constante augmentation tout au long de l'année, de demandeurs d'asile originaires de l'Afrique continentale. Alors que les évolutions positives des conditions matérielles d'accueil survenues en fin d'année ont contribué à améliorer le quotidien des bénéficiaires de l'accompagnement de Solidarité Mayotte, les tensions parmi eux restent importantes; tensions qui se répercutent logiquement, sur le personnel de la SPADA, point d'entrée mais aussi véritable repère au milieu de cet océan administratif, pour ce public qui en manque cruellement.

Ainsi les évolutions organisationnelles internes amorcées en 2021 se poursuivront afin de s'adapter encore davantage au contexte de la demande d'asile sur le territoire, en mouvement constant. Cette adaptation visera également une meilleure structuration de l'équipe qui s'est grandement étoffée au cours des derniers mois et qui devrait accueillir en 2022, un chargé de domiciliation supplémentaire, un quatrième travailleur social au sein de l'équipe Pré GUDA ainsi qu'un cinquième au sein du Post GUDA.

L'impératif pour Solidarité Mayotte dans son ensemble, pour la SPADA en particulier est de maintenir et améliorer encore, l'accueil proposé au public en extrême vulnérabilité.

AIDE ALIMENTAIRE POUR DEMANDEURS D'ASILE

1 coordinateur—1 agent polyvalent—1 travailleur social

96 distributions

40 038 bons alimentaires distribués

12 294 foyers bénéficiaires

Dont **2197** nouveaux foyers

Dont **980** prolongations pour situation d'urgence

21 446 personnes bénéficiaires

Dont **8057** enfants

LE DISPOSITIF D'AIDE ALIMENTAIRE

Dans un contexte local économique et social fragile, où persiste une part importante de la population sous le seuil de pauvreté, les transformations de la situation alimentaire et nutritionnelle ainsi que les modifications des liens sociaux (entraide moins prégnante qu'autrefois), agissent comme facteurs aggravants de l'insécurité alimentaire sur le département. D'autre part, les Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) des demandeurs d'asile qui prévalent sur le territoire, diffèrent de celles en vigueur en métropole, notamment l'absence de l'Allocation pour Demandeurs d'Asile (ADA). Les demandeurs d'asile ne bénéficient en effet pas à Mayotte d'une allocation de subsistance leur permettant de subvenir à leurs besoins élémentaires, tout au long de leurs démarches. De plus, si en théorie ces derniers peuvent accéder au marché de l'emploi six mois après l'introduction de leur demande, dans les faits il est pratiquement impossible de trouver un emploi régulier. Ces personnes se retrouvent donc dans une situation de précarité extrême. Aussi, les services de l'Etat ont instauré un dispositif d'aide alimentaire, matérialisé par la délivrance par Solidarité Mayotte, de bons alimentaires. Ces bons permettent l'acquisition de denrées alimentaires, auprès de supermarchés partenaires. La valeur des bons, invariable, dépend de la composition du foyer.

BILAN 2021

En 2021, **12 294 foyers** ont bénéficié de bons alimentaires, dans un contexte d'évolution importante des conditions matérielles d'accueil (CMA) octroyées aux demandeurs d'asile du territoire. En effet, à compter d'octobre, le bénéfice de cette distribution alimentaire a été étendu jusqu'à l'intervention d'une décision définitive de l'OFPPA ou de la CNDA quant à la demande déposée. Si le régime dérogatoire au CESEDA, en vigueur à Mayotte persiste, cette évolution caractérise une certaine volonté de la part des services de l'Etat de se rapprocher du Dispositif National d'Accueil. En effet, l'Outre-mer, comme les régions sur le territoire national, fait partie des axes de travail sur lesquels sont basés les actions du nouveau Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'intégration des Réfugiés (SNADAR).

Cette évolution a été perçue par les usagers comme un soulagement—minime. En effet, le contexte social du territoire ne leur ouvre toujours aucun droit à l'exercice d'une activité professionnelle légale et reconnue, même lorsque les conditions administratives le permettent.

ACTIVITES DU SERVICE

Ainsi en 2021, **40 038 bons alimentaires** ont été distribués aux demandeurs d'asile, ce qui représente quasiment le double comparé à l'année 2020.

AIDE ALIMENTAIRE POUR DEMANDEURS D'ASILE

BILAN 2021

L'organisation des distributions alimentaires a été repensée, au regard de la forte demande et l'ouverture des CMA permettant le renouvellement des bons, plus de six mois après le dépôt de leur demande d'asile :

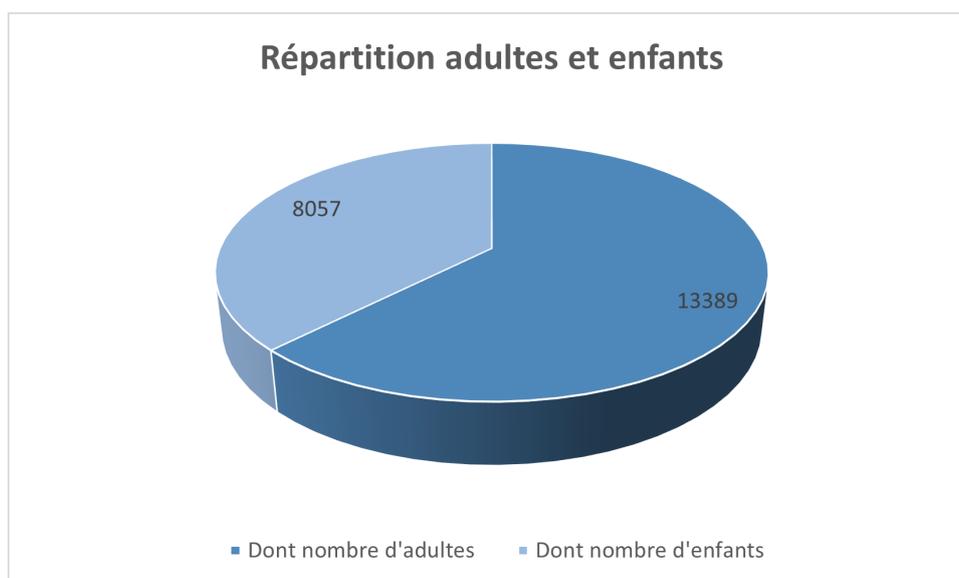
Répartition des ménages en 8 groupes, sous-divisés en 2 ;

Les distributions ont eu lieu au Centre d'Hébergement d'Urgence situé à Mtsapéré Bonovo. La délocalisation de cette activité sur un lieu différent de la SPADA, a permis de fluidifier les flux ; l'augmentation significative du nombre de personnes sollicitant la demande d'asile au cours de l'année, rendait impossible la pérennisation de cette action sur le siège, au sein de la SPADA.

Réception par chaque ménage d'un livret personnalisé d'accompagnement ;

A chaque distribution, le montant des bons remis est inscrit sur le livret de suivi propre à chaque bénéficiaire, puis le tampon de Solidarité Mayotte est apposé. La date de la prochaine distribution y est également inscrite.

Répartition des bénéficiaires. En 2021, des bons ont été remis à 12 294 foyers, pour bénéficier à **21 446 personnes** dont **3177 nouvelles personnes inscrites** (et situations d'urgence). Parmi ces 21 446 bénéficiaires, figuraient **8057 enfants**.



En comparaison à l'année 2020, nous avons remarqué une plus forte affluence lors des distributions alimentaires. Cela peut se traduire non seulement par le nombre de bénéficiaires qui a presque doublé, mais aussi par le fait qu'à la suite de la mise en place des restrictions sanitaires et aux fermetures de petits commerces, beaucoup d'usagers ont perdu leur emploi (légal ou non déclaré). Tout le public dit vulnérable a été impacté par ces contraintes sanitaires rudes mais essentielles, poussant les bénéficiaires à s'orienter vers les dispositifs d'aides. Cette prestation qui, pour certains, était un complément dans les besoins primaires, est devenu une nécessité vitale pour beaucoup.

Le contexte local de mise à l'écart et stigmatisation des personnes de nationalité étrangère n'a fait qu'accroître le sentiment d'insécurité que ressentent les demandeurs d'asile ; public déjà très affecté par les raisons de leur départ et fuyant ainsi leur pays natal pour chercher une protection. L'aide alimentaire reste par conséquent une très grande priorité pour les demandeurs d'asile et cela se remarque à chaque distribution.

AIDE ALIMENTAIRE POUR DEMANDEURS D'ASILE

PERSPECTIVES

Comme cela avait été énoncé lors du bilan de l'année précédente, il était nécessaire en 2021 que les instances représentatives de l'Etat et l'association se concertent et envisagent ensemble une réévaluation des montants de bons ou une adaptation des modalités afin de faire face à cette pression grandissante plus que légitimé, d'un public en manque de ressources. Des évolutions ont abouti et ce dans le sens des bénéficiaires mais cela reste encore faible aux vues des réalités sur le département, comme les prix excessifs des denrées alimentaires.

La valeur de ces bons, alors même que la durée du bénéfice a significativement augmenté, reste toujours insuffisante pour parvenir à une nutrition équilibrée. Les demandeurs d'asile se tournent, comme une grande partie de la population qui vit sous le seuil de pauvreté, sur des produits alimentaires de base et ne prêtent pas, ou moins d'importance quant à la qualité et l'équilibre de ceux-ci.

Il est donc nécessaire dans le cadre des accompagnements proposés par la structure, non seulement de sensibiliser les personnes sur cette recherche d'équilibre alimentaire (surtout lorsque des enfants sont impactés) mais aussi d'être en soutien moral. Pour se faire, il sera nécessaire de mettre en place des ateliers sur la thématique du bien manger sans que cela ne soit trop onéreux. Des temps d'échanges avec l'équipe pluridisciplinaire de la structure et les bénéficiaires, permettront d'apporter une écoute et ensemble travailler sur des réflexions en lien avec le changement des habitudes alimentaires (comme avoir plus recours aux produits locaux qui sont plus abordables).

HEBERGEMENTS

HEBERGEMENTS D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE (HUDA)

1 coordinateur (à compter d'octobre), 1 chef de service, 4 travailleurs sociaux, 1 animateur, 5 veilleurs de nuit

Au 31/12/2021, **185 places**, réparties sur **16 sites**

370 personnes hébergées dont **111 mineurs**

30% d'enfants accompagnés hébergés

47 430 nuitées ouvertes

85% d'occupation

Durée moyenne de séjour: **109 jours**

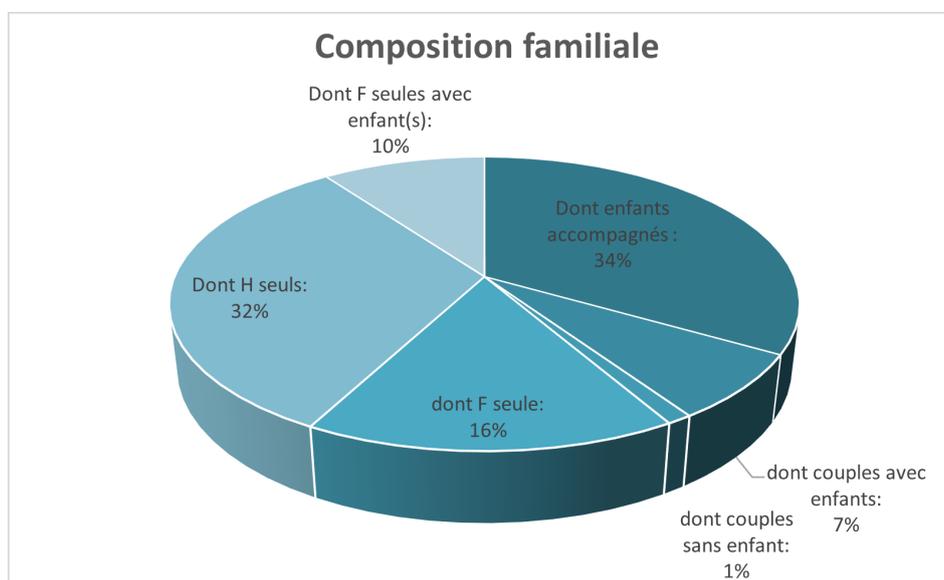
LES MISSIONS DES HUDA

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) répond avant tout à un besoin de mise à l'abri des demandeurs d'asile en rupture d'hébergement. Le premier HUDA du territoire, géré par Solidarité Mayotte, a vu le jour en 2016, disposant alors d'une capacité de 15 places. A la fin de l'année 2021, 185 places étaient disponibles réparties en 16 centres. Au-delà de l'hébergement, deux types d'accompagnement sont proposés: un accompagnement aux démarches administratives et juridiques inhérentes à la procédure d'asile mais aussi un accompagnement au quotidien, avec comme objectif d'inscrire les personnes hébergées dans une dynamique de vie sociale diversifiée afin de faciliter in fine, leur intégration sur le territoire.

BILAN 2021

TYPOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI

Composition familiale. En 2021, les HUDA ont accueilli majoritairement des hommes seuls (32%) et des femmes seules (16%). 10% des femmes seules accueillies avaient un ou plusieurs enfants.

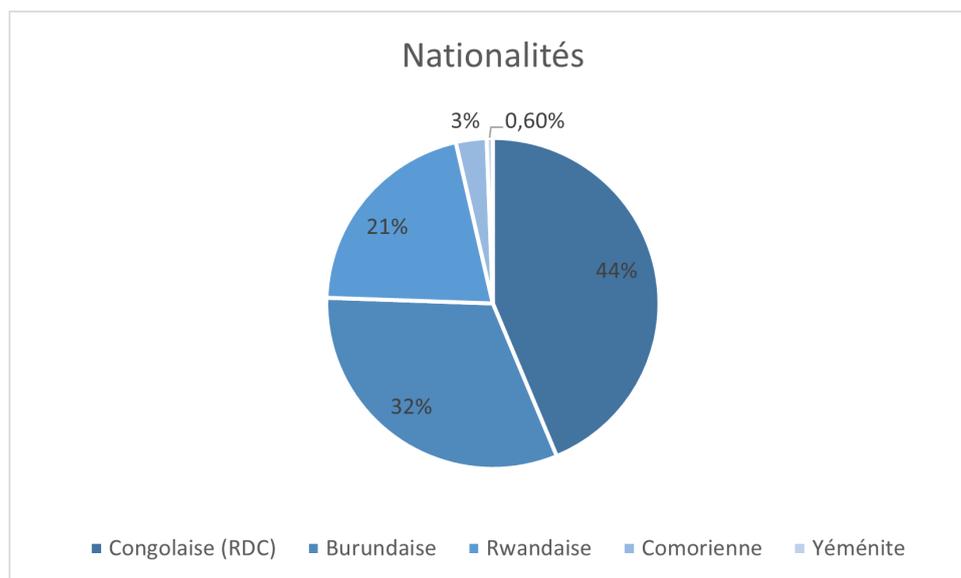


HEBERGEMENTS

HEBERGEMENTS D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE (HUDA)

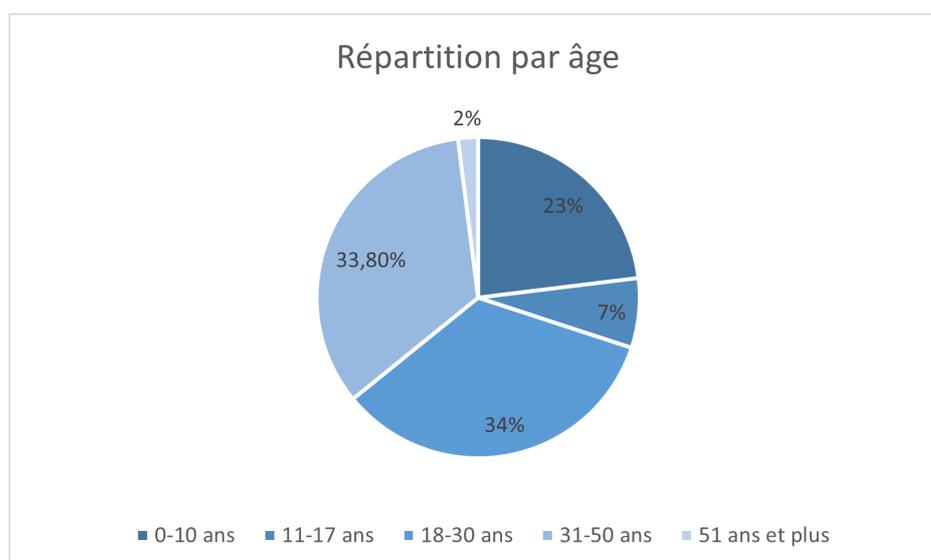
BILAN 2021

Nationalités des personnes hébergées. En 2021, 5 nationalités différentes ont été accueillies ; à l'image de l'année précédente, la nationalité Congolaise (RDC) fut la plus représentée (44%), suivie de la nationalité Burundaise (32%).



République Démocratique du Congo (RDC) 156 — Burundi 116 — Rwanda 74 — Union des Comores 10 — Yémen 2

Répartition par âges. Bien que toutes les configurations familiales puissent être hébergées et que des personnes de tous âges aient été hébergées au cours de l'année 2021, parmi ces dernières, les jeunes mineurs accompagnés représentent une part importante (30%).



Certaines tendances ont néanmoins permis de constater que les vulnérabilités signalées relevaient effectivement pour l'essentiel de la précarité extrême, ou de la présence d'enfants mineurs. Solidarité Mayotte a également accueilli cette année, des femmes enceintes, des personnes souffrant de pathologies physiques ou mentales ainsi que des victimes de violence ou de traite des êtres humains.

HEBERGEMENTS

HEBERGEMENTS D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE (HUDA)

BILAN 2021

ACTIVITES DU SERVICE

Identifiées et signalées vulnérables par la SPADA ou le pôle santé, les personnes enregistrées en tant que demandeurs d'asile, sont reçues par les travailleurs sociaux du pôle, qui évaluent leur éligibilité à ce dispositif et les intègrent au sein de l'un des centres disponibles.

Un développement conséquent. L'activité du service s'est vue transformée cette année, de manière importante après d'une part, la décision des services de l'Etat d'augmenter significativement le nombre de places en HUDA, pour faire face aux arrivées toujours plus nombreuses de demandeurs d'asile en situation de grande vulnérabilité. Ainsi, la capacité du parc a été portée à 185 places à la fin de l'année. Au vu du contexte sécuritaire de Mayotte, afin de réduire la visibilité et le risque pour les hébergés, la captation d'hébergement diffus a été priorisée. En raison de la pression immobilière sur l'île, il est néanmoins difficile de capter de nouveaux hébergements dans le « Grand Mamoudzou », raison pour laquelle des centres d'hébergements ont ouverts leurs portes dans six zones géographiques du territoire. D'autre part, pour donner suite à une éventuelle jurisprudence née de la décision du Conseil d'Etat du 12 mars 2021 (CE, 5ème chambre de la Section du contentieux, Mme MUBIRIGI, N°448453, 12 mars 2021), le maintien possible en hébergement du public DA a été prolongé jusqu'à l'intervention d'une décision définitive de l'OFPRA ou de la CNDA, quant à leur demande de protection internationale, lorsqu'auparavant il ne pouvait aller au-delà de trois mois (un mois, renouvelable deux fois). Il s'est ainsi agi d'une évolution remarquable pour les personnes en grandes vulnérabilité accueillies, qui a également bouleversé en profondeur le quotidien des équipes éducatives. Une réorganisation du dispositif et de sa gouvernance ainsi qu'une forte adaptation des pratiques ont donc été indispensables.

Difficultés rencontrées. L'ouverture rapide de 130 places supplémentaires dans un contexte sécuritaire volatil où l'image de l'immigration est largement écornée, a représenté un lourd travail de recherche, de pédagogie (propriétaires, voisinages, parfois même communes), puis d'équipement –les stocks étant parfois limités sur le territoire, mobilisant tout à la fois le pôle hébergement, le service logistique ainsi bien sûr que la direction. C'est donc un travail collectif qui a permis d'aboutir à l'hébergement de 370 personnes au total sur l'année.

L'équipe de travailleurs sociaux a aussi eu à faire face à des événements de violence et de dégradation de la part d'hébergés ou anciennement hébergés dont la fin de prise en charge avait dû être prononcée, soit en lien avec l'extinction de leur demande d'asile, soit en raison d'une incapacité de leur part à vivre en collectivité. Bien qu'un contrat de séjour et un règlement intérieur soit remis, expliqué et signé avant chaque intégration, les parcours traumatiques de beaucoup de demandeurs d'asile ont parfois impacté leur capacité de sociabilisation. Un travail d'accompagnement d'autant plus approfondi, s'est donc enclenché avec ces personnes, en lien le cas échéant avec le pôle santé ou des psychologues partenaires.

Enfin, cette année s'est posée de manière accrue la question de la prise en charge des primo demandeurs, non encore enregistrés au GUDA de la Préfecture et ne pouvant par conséquent, pas bénéficier d'un hébergement en HUDA, ni même d'une mise à l'abri en HU, faute de capacité du parc actuel. Un campement de fortune, insalubre et indigne, s'est peu à peu créé devant les portes de l'association, au gré des arrivées, des passages au GUDA et des intégrations possibles en HUDA.

HEBERGEMENTS

HEBERGEMENTS D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE (HUDA)

En interne, ce développement important et rapide du dispositif a nécessité de réinterroger son encadrement et ses méthodes d'action; un travail de fond qui a nécessité l'implication de tous et cela, malgré le turn over important qu'a connu le pôle, tout au long de l'année. Gageons que les efforts enclenchés en 2021 se poursuivront et porteront leurs fruits en 2022.

PERSPECTIVES

Les arrivées de demandeurs d'asile n'ont cessé, cette année encore d'augmenter, les besoins en hébergements vont donc se faire toujours plus pressant dans l'année à venir. Dans ce cadre, 2022 prévoit une poursuite de la croissance du parc HUDA, afin de permettre à davantage de femmes seules et familles d'accéder à un hébergement.

D'autre part, l'attente entre la première inscription à l'association et le passage en GUDA qui ne se résorbera pas de manière conséquente en 2022, risque de conduire à davantage de personnes en situation de rue, devant les portes de la structure. La réflexion devra se poursuivre pour aboutir à une solution visant à accueillir avant leur passage au Guichet Unique de la Préfecture, les demandeurs d'asile primo arrivants.

Des outils de suivi de l'activité devront continuer à être créés et mis à disposition des salariés, pour faciliter leur travail et l'accompagnement des personnes hébergées. Des partenariats devront être développés également, avec les acteurs locaux pour mieux orienter nos bénéficiaires dans leurs démarches et assurer un plaidoyer autour de la demande d'asile. Enfin, des permanences externalisées et mobiles devront être pensées pour assurer un accompagnement complet des personnes hébergées.

HEBERGEMENTS

CENTRES D'HEBERGEMENT D'URGENCE (CHU)

0,5 chef de service, 1 travailleur social, 1 animateur, 4 veilleurs de nuit

15 places

144 personnes hébergées dont 23 mineurs accompagnés

Nombre de nuitées ouvertes: 5475

88,2 % d'occupation

LES MISSIONS DU CHU

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), s'adresse aux personnes isolées et aux familles de , se trouvant dans une situation de grande vulnérabilité et d'urgence (incendie ou expulsion de leur logement, personnes sans domicile fixe, personne victime de violence). A l'exception des mineurs isolés, des demandeurs d'asile et de certaines personnes souffrant de pathologies trop lourdes ou de grossesse avancée (femme seule, enceinte de six mois et plus), nécessitant des conditions d'hébergement adaptées, le CHU garanti un accueil inconditionnel, ouvert à toute personne, qu'elle soit régulièrement sur le territoire, de nationalité française ou pour laquelle une protection internationale a été reconnue.

Les admissions se font sur orientation du SIAO via un travailleur social ayant en charge la famille ou la personne en situation de rupture d'hébergement. Depuis 2019, le CHU dispose également d'un accueil de jour, proposant ainsi une meilleure prise en charge des personnes accueillies et cela pendant 21 jours. L'accompagnement proposé est individualisé mais aussi collectif, à travers des ateliers favorisant ainsi le lien social. Des entretiens individuels réguliers avec les travailleurs sociaux permettent aux personnes hébergées de réaliser plus aisément leurs démarches sociales ou professionnelles.

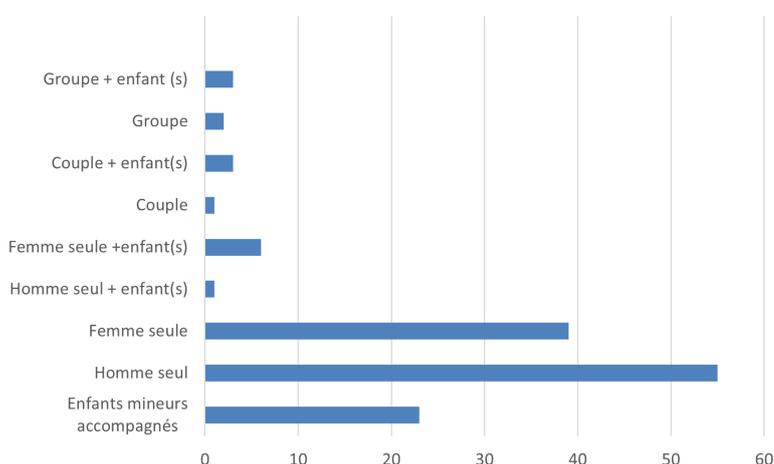
BILAN 2021

TYPOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI

Composition familiale. En 2021, sur 144 personnes prises en charge au total, 20 étaient en demande d'hébergement d'urgence en raison de violences subies et se retrouvant dans une situation de rupture familiale, tandis que 124, l'étaient en raison de difficultés d'accès au logement et à des ressources insuffisantes.

La majorité des personnes accueillies au CHU, sont des hommes seuls, comme l'an passé: ils représentent 55% du public.

Composition familiale des personnes hébergées

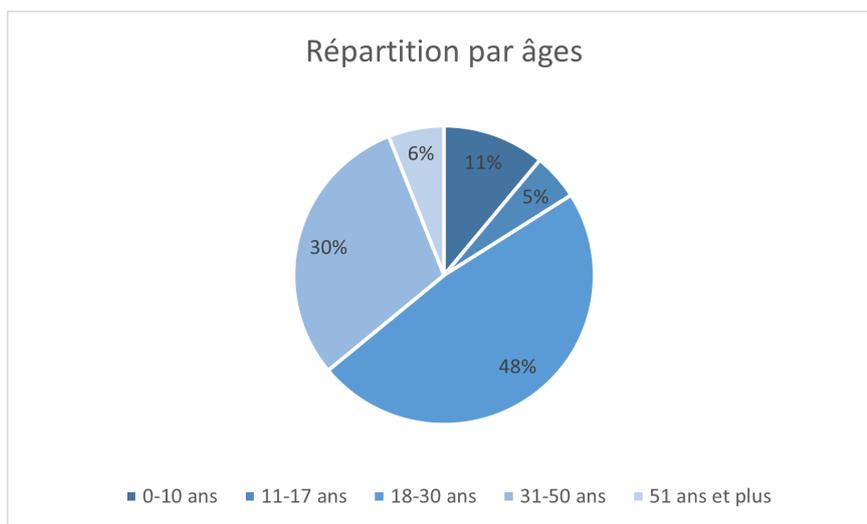


HEBERGEMENTS

CENTRES D'HEBERGEMENT D'URGENCE (CHU)

BILAN 2021

Répartition par âge. Le Centre d'hébergement d'Urgence de Solidarité Mayotte a accueilli un public relativement jeune, encore cette année. 48% des personnes avaient entre 18 et 30 ans et 30% d'entre elles avaient entre 31 et 50 ans.



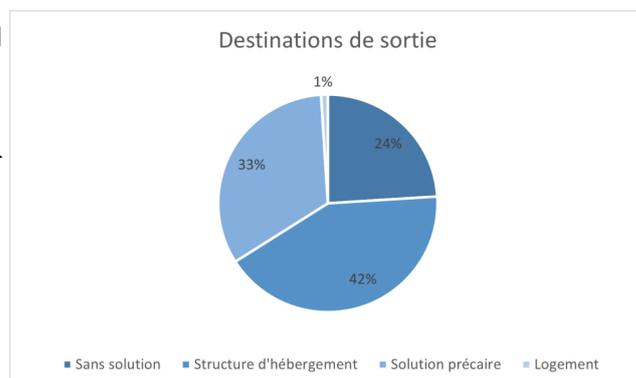
ACTIVITES DU SERVICE

En 2021, le service n'a pas connu de croissance en termes de places mais a pourtant vu de nombreux aspects de son fonctionnement impactés, autant par des réorganisations internes que par le contexte sanitaire et sécuritaire contraint:

- Réorganisation de l'espace dédié à l'accueil de jour, permettant d'accueillir également de manière quotidienne, la distribution alimentaire destinée aux demandeurs d'asile;
- Gestion de deux confinements, en lien avec le pôle Santé de l'association, l'Agence régionale de Santé (ARS), le CHM, ainsi que les pharmacies;
- Évolution des horaires des travailleurs sociaux et veilleurs de nuit, dans un contexte de violences nocturnes volatiles;
- Accompagnement des salariés par la mise en place de Groupe d'Elaboration des Postures Professionnelles.

Les personnes hébergées sont accompagnées durant les 21 jours de leur prise en charge vers une solution de sortie qui furent pour 42% d'entre elles une structure d'hébergement et pour 33% une solution précaire (hébergement par un tiers, « bangas », logement sans bail locatif, retour au domicile initial).

36 personnes ont quitté le CHU sans informer l'équipe de leur destination.



HEBERGEMENTS

CENTRES D'HEBERGEMENT D'URGENCE (CHU)

BILAN 2021

Difficultés rencontrées. S'agissant d'un hébergement inconditionnel sur prescription du SIAO-115, de nombreuses personnes orientées sont en situation irrégulière, parfois après le rejet d'une demande d'asile. A l'exception d'une mise à l'abri, ne pouvant plus prétendre à de nombreux droits sur le territoire, aucune solution concrète ne peut leur être proposée et aucune autre structure d'hébergement ne peut prendre le relai sur le CHU, relevant davantage de l'insertion ou de la stabilisation. Les prises en charge se concluent donc régulièrement de manière « sèche » et complexe.

Au-delà des personnes en situation irrégulière, sont aussi prises en charge, des personnes souffrant de pathologies graves, somatiques ou psychiques. L'aspect collectif et mixte du CHU a régulièrement causé des problèmes en ce que ses salariés ne disposent pas des compétences ni de l'infrastructure nécessaires pour assurer une prise en charge appropriée alors qu'un suivi médical important serait exigé. Ces manifestations de la vulnérabilité des hébergés peuvent parfois déraiper, mettant ainsi en danger les salariés eux-mêmes, les hébergés et les biens, n'imposant d'autres choix que l'appel aux forces de l'ordre ou à l'exclusion.

PERSPECTIVES

Le développement des structures d'accompagnement social de droit commun demeure un enjeu majeur pour le territoire de Mayotte. Le CHU de Solidarité Mayotte est un acteur important du système de prise en charge des plus vulnérables. Le travail partenarial conduit aux côtés des services de l'Etat, du SIAO ainsi que des autres structures associatives d'accueil est essentiel à une prise en charge fluide et cohérente du public accueilli. Il devra être poursuivi et renforcé. Poursuivie également, devra l'être la réflexion sur l'accueil des primo demandeurs d'asile, non encore enregistrés au GUDA de la Préfecture et constituant une part importante du public orienté et accueilli au CHU. Ces derniers ne bénéficient pas d'une mise à l'abri à leur arrivée sur le territoire.

HEBERGEMENTS

SERVICES D'ACCUEIL TRANSITOIRE DES REFUGIES (SATR)

1 chef de service, 2 travailleurs sociaux

25 places en hébergement transitoire (type CPH), puis **20 places** à compter du 1er août

42 personnes hébergées

Dont **37 mineurs accompagnés**

18 dossiers validés par la Commission d'Aide au Départ

23 départs vers la Métropole soutenus par le dispositif

LES MISSIONS DU SERVICE D'ACCUEIL TRANSITOIRE DES REFUGIES (SATR)

Le Service d'Accompagnement Transitoire Pour Réfugié Statutaire s'adresse aux personnes reconnues réfugiées statutaires par l'OFPRA ou par la CNDA, en application de l'article 1^{er} A2 de la convention de Genève du 28 juillet 1951.

Le programme permet d'assurer l'accueil et l'accompagnement social de ces personnes, en vue de leur intégration sur le département ou en facilitant et organisant leur départ vers la métropole pour une intégration durable et réussie. En effet, au regard des difficultés inhérentes au territoire de Mayotte – chômage important, difficultés d'accès à l'emploi dues aux nombreuses discriminations dont les BPI font l'objet, difficultés d'accès au logement – la grande majorité des primo accédants, quittent le territoire pour rejoindre la métropole. Dans ce cadre, un hébergement (20 places) est proposé pour la période couvrant l'accès au statut et le départ effectif en métropole (deux mois, renouvelables trois fois). Une aide alimentaire, sous la forme de bons alimentaires est également proposé durant les six premiers mois suivant l'obtention du statut.

BILAN 2021

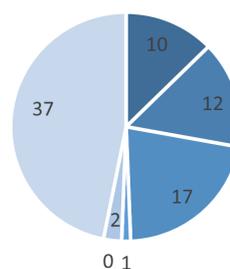
TYPOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI

Statut. Le dispositif vise à accompagner les personnes ayant obtenues un statut de réfugié ou qui bénéficient de la protection subsidiaire.

Composition familiale du public hébergé. Les femmes seules avec enfants représentaient cette année, 29 % des adultes hébergés, les femmes seules sans enfant représentaient 24% quand les hommes seuls sans enfant représentaient 40% et les hommes seuls avec enfants, 2%.

Parmi les 79 personnes hébergées, 37 d'entre elles étaient des mineurs accompagnés, soit 47% du total du public accueilli.

Composition familiale



- Femmes seules
- Femmes seules + enfants
- Hommes seuls
- Hommes seuls + enfants
- Couples sans enfant
- Couples + enfants
- Enfants accompagnés

HEBERGEMENTS

SERVICES D'ACCUEIL TRANSITOIRE DES REFUGIES (SATR)

BILAN 2021

ACTIVITES DU SERVICE

Accompagnement social. Le travail accompli auprès des BPI accompagnés, par l'équipe du SATR, vise en premier lieu à leur faciliter l'accès aux services d'insertion de droit commun. Ainsi, le travailleur social et le conseiller en insertion professionnelle (CIP) appuient ce public, dans l'obtention de leurs documents d'identité, la scolarisation des enfants, ainsi que dans les démarches d'obtentions des aides et allocations auxquelles ils peuvent prétendre. Le CIP travaille également avec eux sur la définition de leur projet professionnel ainsi que sur les démarches possibles pour l'enclencher sur le territoire (apprentissage de la langue française, formations en lien avec Pôle Emploi, autonomisation dans la prise de contacts avec les entreprises, techniques de recherche d'emplois, etc). Les métiers peu qualifiés sont privilégiés par le public suivi (ménage, vente, restauration). Certains BPI s'orientent vers des formations professionnelles (pour les moins de 25 ans via les missions locales, pour les autres via des centres de formation tels que DAESA, OIDEF). Malgré tous les efforts engagés pour l'accès à l'emploi des publics bénéficiaires de la protection internationale, des freins subsistent et pèsent lourdement sur leur parcours: marché du travail contraint à Mayotte, expériences antérieures dans d'autres pays non prises en compte par les employeurs, faible maîtrise de la langue française. Ainsi in fine, l'objectif est pour la grande majorité d'entre eux, de rejoindre le territoire national, où l'accès à l'emploi et au logement apparaît relativement plus aisé. Cet accompagnement social s'enclenche donc tout d'abord à Mayotte et se poursuit en métropole, via différentes structures partenaires (association Forum Réfugiés-Cosi, GRETA, missions locales).

Aide au départ. Cette aide est attribuée aux bénéficiaires pouvant prouver une démarche réelle d'insertion professionnelle sur le territoire national. La personne ne pourra en bénéficier qu'après avoir notamment prouvé une possibilité d'hébergement. L'année 2021 et la réouverture des frontières ont permis au dispositif de se déployer davantage, malgré une équipe non suffisamment calibrée pour répondre à la demande; demande qui n'a cessé de croître au fil des mois. Ainsi, la commission d'aide au départ, réunissant les services de la Préfecture, de la DEETS, de l'OFII et Solidarité Mayotte, a validé 18 dossiers sur les 21 présentés. 23 personnes ont donc quitté le territoire de Mayotte, avec l'aide de la commission, dont 5 enfants.

Hébergement. Les 20 places d'hébergement, collectifs et diffus, sont situées dans la commune de Mamoudzou, réparties sur deux sites (Cavani et Passamainty). La durée d'hébergement, fixée dans le contrat de séjour, est de deux mois, renouvelables trois fois. Une priorité est donnée aux personnes prises en charge dans le cadre du dispositif d'aide au transport vers la métropole et les plus vulnérables. Ces hébergements visent en effet à permettre une stabilité aux BPI en rupture d'hébergement, le temps pour eux de construire et/ou finaliser leur projet d'intégration sur le territoire national. Au-delà du travail autour du projet de départ, les travailleurs sociaux proposent ainsi un accompagnement au quotidien, visant in fine une intégration réussie.

Aide alimentaire. Les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire peuvent prétendre, dès lors qu'ils ont obtenu la reconnaissance de leur statut, au Revenu de Solidarité Active (RSA). Néanmoins, l'accès effectif à ce droit demeure complexe et bien souvent, ce public doit attendre plusieurs semaines avant que le RSA ne leur soit accordé. Comme évoqué plus haut, l'accès à un emploi étant lui aussi difficile, ces personnes se trouvent

HEBERGEMENTS

SERVICES D'ACCUEIL TRANSITOIRE DES REFUGIES (SATR)

BILAN 2021

dans une situation de précarité importante. Ainsi en 2021, 536 personnes bénéficiaient d'une distribution par mois, dont en moyenne 262 enfants pour un total de 6437 bons distribués.

Partenariat. L'un des enjeux de ce dispositif est le développement de partenariats à Mayotte comme en métropole, afin de garantir autant que possible, une continuité dans la prise en charge des ménages quittant le département.

Ainsi en 2021, l'équipe du SATR a pu œuvrer notamment au sein des commissions d'aide au départ, avec les services de la DIIC de la Préfecture, de la DEETS ainsi que de l'OFII. De nombreux échanges se sont également tenus avec Pôle emploi, la MDPH, la CSSM, la CAF ainsi que le centre des impôts mais pour l'heure, aucun partenariat n'a pu être véritablement formalisé.

En métropole, les équipes ont pu prendre attache avec différents acteurs tels que : l'AFPA, le CHRS de Toulouse, l'IFRASS de Toulouse, CAP emploi77, InterCosy, divers agences de travail intérimaire, mairies (services scolarisation) et collègues.

Difficultés rencontrées. Les délais d'obtention des documents d'état civil par l'OFPRA demeurent long, privant ainsi le public accueilli d'un accès effectif aux droits sociaux, allocations et prestations auxquelles il peut prétendre.

Pourtant, en application de l'article L.561-16 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, *"Dans l'attente de la fixation définitive de son état civil par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, le réfugié ou le bénéficiaire de la protection subsidiaire peut solliciter le bénéfice des droits qui lui sont ouverts en application du code du travail, du code de la sécurité sociale, du code de l'action sociale et des familles ou du code de la construction et de l'habitation, sur la base de la composition familiale prise en compte dans le cadre de la procédure d'asile prévue au titre IV du présent livre"*. **Aussi les droits ne peuvent être suspendus en raison des délais imputables à l'OFPRA.**

A Mayotte, la réalité est tout autre. Les organismes sociaux exigent les documents d'état civil et dans certains cas, les titres de séjour pour ouvrir les droits sociaux au public BPI, au mépris le plus total du CESEDA. De tels agissements ont des conséquences importantes pour le public BPI qui ne bénéficie plus de l'accompagnement auquel il pouvait prétendre dans le cadre de la procédure d'asile. Ces derniers, alors même que l'OFPRA a reconnu la nécessité d'une protection internationale, se retrouvent de nouveau dans une situation de vulnérabilité importante.

L'absence de partenariat formel avec certains organismes sociaux sur l'île (CSSM, Mission locale etc.) constitue un véritable frein dans l'accompagnement. Elle rend les démarches très longues et fastidieuses. Il est nécessaire que les services de l'Etat s'engagent afin de garantir un accès effectif aux droits sociaux du public BPI.

Le suivi des personnes ou des ménages, une fois arrivés en métropole est demeuré en 2021 incertain. En effet, il dépend en grande partie de la personne elle-même ainsi que de l'accompagnement proposé à Mayotte. Ce suivi doit véritablement constituer un axe de travail pour l'année à venir, notamment par une meilleure pédagogie de la part de l'équipe sur l'importance du suivi post départ mais également à travers le développement de partenariats plus formalisés, qui seraient de véritables relais de l'accompagnement entamé à Mayotte.

HEBERGEMENTS

SERVICES D'ACCUEIL TRANSITOIRE DES REFUGIES (SATR)

PERSPECTIVES

La création du dispositif SATR répondait à la nécessité de prendre en charge les primo accédants sur le chemin de l'intégration sur le territoire local mais aussi—et surtout—national, tant les conditions de vie qui leur étaient proposées à Mayotte demeuraient précaires. L'année 2021 l'a confirmée, seul, ce dispositif n'a de sens si est seulement si, un dispositif relais est mis en place sur le territoire national. Les conditions de vie des réfugiés en témoignent: un nombre croissant de personnes en carence liée à l'absence de logement, la création de campements aux abords des grandes villes - le plus souvent des métropoles de l'hexagone qui focalisent le plus grand nombre de personnes bénéficiaires d'une protection internationale (BPI).

Face à ce constat, Solidarité Mayotte propose et met en place une réflexion quant à la mise en place d'un dispositif favorisant l'orientation de ce public, vers les régions en moindre tension, favorisant ainsi les conditions d'une intégration la meilleure.

Ce dispositif favorisera dans le respect des droits régissant l'accueil des réfugiés, une intégration, à travers notamment l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, ainsi qu'aux prestations sociales, l'accès aux soins, la sécurité sociale, et à l'apprentissage de la langue, conformément aux engagements de l'Etat Français pour une intégration réussie.

Solidarité Mayotte proposera par son action et son dispositif, une coordination entre le territoire de Mayotte et le territoire national (métropole) au travers des différents partenaires de l'hexagone. Ce dispositif se veut véritablement une plateforme d'orientation des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, permettant une prise en charge réelle en vue d'une intégration au sein des régions en moindre tension.

Parallèlement Solidarité Mayotte réorganisera son service afin d'optimiser cette prise en charge et l'accompagnement des statutaires par l'embauche d'un travailleur social supplémentaire, et par l'accentuation des relations partenariales sur le territoire Métropolitain.

RETENTION

1 cheffe de service, 6 juristes, 1 coordinateur asile-rétention

3046 personnes retenues ont pu avoir accès à l'équipe au sein du **CRA**

2488 situations transmises au sein du **CRA**

204 saisines du juge des référés liberté

90 demandes d'asile en rétention

Capacité de rétention: 136 + 12 places en zone d'attente (ZA)

361 jours de présence des juristes

LES MISSIONS DU POLE JURIDIQUE EN RETENTION (CRA)

Solidarité Mayotte a reçu mandat de la Préfecture pour une prestation d'accueil, d'information et d'assistance juridique des étrangers en rétention, dans le cadre du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). Ainsi, afin de permettre l'exercice effectif des droits des étrangers retenus au CRA, les 6 juristes de l'équipe ont pour mission d'informer les Etrangers en Situation Irrégulière (ESI) sur leurs droits et sur les procédures possibles en rétention. Ainsi, Solidarité Mayotte accompagne les personnes dans leurs démarches administratives et juridiques et facilite l'accès de ces personnes aux diverses institutions judiciaires et administratives.

BILAN 2021

ACTIVITES DU SERVICE

Situations communiquées. En 2021, **26 485** personnes ont été retenues dont **3135** mineurs, pour **20 014** éloignements, dont 2518 mineurs ce qui fait cette année encore, du CRA de Mayotte, le plus gros CRA de France. **3046** personnes retenues ont pu avoir accès à l'association, parmi lesquelles **2488** ont vu leurs situations transmises afin de solliciter leur libération. Par **204** fois, le juge des référés libérés à été saisi, amenant à **112** suspensions d'OQTF, dont **11** injonctions retours.

90 demandes d'asile ont été déposées en rétention. Parmi les demandeurs d'asile concernés, certains d'entre eux avaient déjà entamé leurs démarches à la SPADA de Solidarité Mayotte et étaient en attente de passer au GUDA.

Un quotidien sous tension. Le temps de rétention au CRA de Pamandzi est en moyenne de 17h. Le CRA est très régulièrement rempli et très souvent aussi, des LRA sont créés afin de palier ce manque de place. La célérité des éloignements quotidiens vers les Comores, ne permet pas aux retenus un accès à leurs droits et notamment, au droit au recours effectif. Les vérifications d'identité sont très souvent réalisées avec très peu de soin et ce sont les associations intervenantes qui supportent de fait, la charge de cette mission. En effet, Solidarité Mayotte sollicite chaque jour à la Préfecture, le retrait d'OQTF de nombreuses personnes retenues.

D'autre part, la célérité des éloignements ne permet pas au retenu l'exercice de ses droits convenablement mais il arrive aussi que des personnes soient éloignées alors même qu'une procédure en Référé-Liberté soit engagée. Lorsque l'équipe en est informée, elle peut déposer un recours complémentaire « d'injonction retour », permettant en cas de condamnation de la Préfecture, de condamner cette dernière au rapatriement de la personne expulsée à tort. Ce recours perdure, malgré de nombreuses condamnations sous astreinte financière.

L'importance des suivis. Face aux difficultés d'accès à la préfecture ou d'obtention d'une convocation pour un premier dépôt de demande de titre de séjour ou renouvellement de titre et pour éviter des passages répétés au CRA, un suivi quasi systématique des situations traité au CRA et qui ont bénéficié de retrait d'OQTF ou de suspension du tribunal administratif, a été instauré au siège de l'association.

Des départs volontaires, toujours plus nombreux. Si les spécificités de l'aide au retour volontaire ne sont pas prévues pour le département mahorais, il existe une pratique informelle de départs volontaires. En effet, tout étranger peut se présenter au centre de rétention, afin d'être renvoyé dans son pays. Cette pratique ne bénéficie cependant qu'aux ressortissants comoriens car un éloignement quotidien est prévu pour ce pays. Cette pratique fut cette année encore mise en œuvre, à la faveur de la réouverture des frontières post pandémie de la Covid 19. En effet, un certain nombre de personnes se sont présentées aux portes du CRA, manifestant leur volonté d'être reconduites aux Comores. L'équipe a alors déployé un travail d'information sur les droits de ces personnes mais aussi sur les conséquences de ces départs sur les situations administratives des volontaires.

Partenariat. Une fois encore, l'équipe rétention a contribué à la rédaction du « Rapport Rétention », rapport inter associatifs, rassemblant l'ASSFAM-groupe SOS, Forum Réfugiés-Cosi, France Terre d'Asile, La Cimade et Solidarité Mayotte et présentant le bilan du partage d'expérience de ces associations sur la réalité de la rétention administrative des étrangers en France. Cette année, un focus était mis sur les décisions rendues par la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que sur le mépris des décisions du juge administratif, par les autorités de rétention. Ce partage d'expérience, plaidoyer collectif à destination du plus grand nombre, est un moment important pour Solidarité Mayotte, lui permettant de mettre en lumière les spécificités du CRA de Pamandzi et de la rétention administrative à Mayotte.

PERSPECTIVES

L'objectif de l'équipe pour l'année à venir, est de répondre de manière toujours plus efficace aux missions d'information et d'assistance juridique des personnes retenues et ce, malgré les très nombreuses difficultés quotidiennes rencontrées au sein du Centre de Rétention de Pamandzi. Les près de sept années de présence au CRA, ont permis à l'équipe d'améliorer son expertise et d'être convaincue de la nécessité d'une information, en amont de l'interpellation et de l'intégration, afin de limiter les passages répétitifs en rétention. Aussi, l'équipe rétention envisage de travailler sur des guides à destination du public reçu en rétention. D'autre part, un volet formation sera à construire, à destination lui, des partenaires œuvrant au quotidien sur le terrain afin qu'ils soient en capacité d'informer et sensibiliser la population migrante qu'ils accueillent.

Enfin, l'action de plaidoyer au sein du Copil Rétention se poursuivra mais ne devra pas être exclusive. En effet, les spécificités de la rétention à Mayotte impose un plaidoyer spécifique, porté par Solidarité Mayotte.

POLE SANTE

1 infirmier, 0,5 médecin, 1 psychologue

30 consultations par jour en moyenne

LES MISSIONS DU POLE SANTE.

En l'absence de l'Aide Médicale d'Etat (AME), de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) et de l'Aide aux demandeurs d'asile (ADA) à Mayotte, les demandeurs d'asile et plus particulièrement les primo-arrivants sont soumis à une extrême précarité.

Par ailleurs, les demandeurs d'asile ont souvent subi des violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles, tant dans leurs pays d'origines que lors du parcours migratoire. De plus, le contexte mahorais d'un déficit global de spécialités médicales, notamment en équipes de psychiatrie, complique le suivi ambulatoire des patients dès lors que l'hospitalisation n'est plus justifiée. A cela s'ajoutent enfin la saturation des structures de santé du territoire et la très forte stigmatisation dont le public DA fait l'objet : l'accès aux soins est donc un véritable enjeu pour les demandeurs d'asile à Mayotte. D'importants changements sont survenus au cours de l'année 2021 au sein du pôle santé de l'association, première porte d'entrée vers le soin pour le public DA. En effet, une prise en charge cohérente a été mise en place, après l'arrivée d'un médecin et d'une psychologue, aux côtés de l'infirmier présent depuis 2019.

Ainsi, l'équipe a proposé cette année :

- Une amélioration de l'accès aux soins des demandeurs d'asile par une évaluation diagnostique médicale à l'arrivée et un travail pluridisciplinaire entre les différents professionnels de santé présents à Mamoudzou ;
- Une prévention des comportements à risque, des grossesses non désirées et des Infections Sexuellement Transmissibles (IST);
- Des ateliers artistiques à visée thérapeutique menés par un art-thérapeute, une fois par semaine.

BILAN 2021

TYPOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI.

Primo arrivants. Pour beaucoup, ils n'ont eu depuis le début de l'exil, accès à aucun suivi médical. Leur état est régulièrement altéré par un séjour aux Comores et par la traversée (infections dermatologiques, déshydratation, plaies infectées, PTSD).

Demandeurs d'asile. Ils bénéficient de la sécurité sociale, tant que leur récépissé est valide. Le suivi des pathologies chroniques est entravé par les coûts des consultations (dispensaires).

Personnes déboutées. Le temps de l'obtention d'un nouveau récépissé, elles ne bénéficient d'aucun accès aux droits, les plaçant dans une vulnérabilité psychique et sociale importante. L'accès aux soins est rendu extrêmement difficile.

PATHOLOGIES FREQUEMMENT RENCONTREES. Parmi elles figurent: Hypertension artérielle—Diabète type 1&2 - Asthme— Gastralgie—Orthopédie : séquelles de tortures—Fibromes—Hépatite B—VIH— Constipations plus ou moins sévère—Dysménorrhée/Aménorrhée—Céphalées—Mycoses—Diarrhée—Nausée—Douleurs gynécologiques—Douleurs intestinales—Douleurs dentaires—Douleur lombaire, sciatalgie—Soins de plaies (Lésions de grattage surinfectées plaies de coupures, plaies de brûlures) - Abscès—Furoncle—Prurit

ACTIVITES DU SERVICE

Consultations infirmier. Accueil en permanence du lundi au jeudi. Ont été vus de façon prioritaire les soins de plaies, fiévreux ainsi que les patients chroniques en rupture de traitement. L'après-midi, les patients ayant rendez-vous étaient prioritaires. Les rendez-vous pouvaient être donnés en inter ou intra-service. L'accueil des primo arrivants, sur orientation des travailleurs sociaux était priorisés. Si le demandeur d'asile n'était pas passé par le CRA, un dépistage covid était systématiquement effectué.

Consultations médecin. Présence les lundis, mercredis et vendredis, sur rendez-vous uniquement (hors urgence), 8 plages horaires par jour. La responsabilité médicale de la médecin qui a rejoint le pôle santé en mars était en 2021 large puisqu'elle était en charge des orientation vers les spécialistes du territoire ou en interne (psychologue), des prescriptions (médicaments et examens), de la validation des protocoles de soins, de la gestion de la pharmacie, ainsi que de la supervision paramédicale.

Consultations psychologue. L'arrivée en octobre d'une psychologue a permis de répondre à un besoin non seulement complémentaire à l'activité existante sur le pôle mais aussi, absolument nécessaire à la cohérence de prise en charge des demandeurs d'asile par celui-ci. Cette arrivée fut d'autant plus primordiale que les autres structures de l'île vers qui ce public pouvait être orienté, rencontraient elles-mêmes d'importantes difficultés.

Consultations CSSM. Des « consultations CSSM » les jeudis après-midi ont été mises en place afin de désengorger les consultations des formalités administratives. Face aux difficultés du CMP à accueillir les orientations Solidarité Mayotte, ces dernières se sont tournées vers la MSP du Lagon.

Création d'une pharmacie. L'évolution du service a imposé l'installation d'une pharmacie pour répondre aux besoins des usagers se présentant toujours plus nombreux aux consultations. A cette augmentation de la file active, s'ajoute des délais de réponse de la part de la CSSM toujours aussi longs (entre un et trois mois en moyenne), empêchant de fait un accès effectif à un traitement pour le public de l'association. Aussi, est très rapidement apparue la nécessité de mettre en place, au sein de la structure une pharmacie, gérée après accord de l'ARS (dérogation obtenue le 31/05/21) par la médecin. Au-delà de l'aspect organisationnel et réglementaire, cette activité presque à part entière, a nécessité une adaptation du temps de l'équipe coordinateur infirmier-médecin mais a également imposé la mise en place d'un partenariat pérenne avec la Pharmacie Humanitaire Internationale qui a permis de maintenir à un niveau satisfaisant, la pharmacie. Sans ce précieux partenariat, il n'aurait pas été financièrement possible de soutenir une activité aussi dense tout au long de cette année 2021.

Bénévolat. L'équipe du pôle santé a également recours à une équipe de bénévoles, notamment parmi les usagers, lesquels peuvent, après une certaine période d'expérience, devenir de réels relais communautaires.

En plus de la volonté manifestée par les usagers, les bénévoles usagers sont également priorisés par leurs notions de base (para)médicales : médecins, étudiants en médecine, psychologue, gestionnaire d'association, infirmiers. Les autres bénévoles seront choisis en fonction de l'évaluation de leur stabilité psychologique, et de leur degré ou type d'implication.

Difficultés rencontrées. Les consultations étant plus nombreuses, plus diverses et plus complexes, très vite une véritable problématique de traduction s'est présentée. En effet, l'association ne comptant qu'un seul traducteur, dédié en premier lieu à la SPADA, il a fallu pour les patients qui ne parlaient pas que le Swahili, le Lingala et le Kinyarwanda faire appel à différentes ressources externes.

Parmi elles, des interprètes à distance ce qui a rapidement montré ses limites dans le cadre des consultations avec la médecin ou la psychologue. Le pôle santé a réussi à maintenir un réseau de bénévoles usagers mais cette alternative est bien sûr soumise à une question de confiance des usagers concernés, à la volonté des bénévoles, à des questions plus globalement éthique. Cette solution ne pourra pas être pertinente sur un temps long.

L'autre difficulté, importante et qui s'est posée sur l'ensemble du siège et particulièrement la SPADA réside dans la gestion du nombre conséquent d'usagers présents chaque jour devant les deux entrées principales de l'association. La gestion des flux, malgré de nombreuses tentatives différentes d'organisation, n'a jamais été complètement satisfaisante au regard de la configuration des locaux et de la forte demande quotidienne. Cette situation impacte d'autant plus le pôle santé qui ne disposait pas d'agent d'accueil dédié lui permettant d'orienter convenablement les patients.

L'accès aux soins au CHM demeure souvent entravé par des problématiques administratives telles que l'obtention ou le renouvellement du récépissé, l'accès à la CSSM

PERSPECTIVES

L'année 2021 restera à n'en pas douter une année charnière pour le pôle tel qu'il fut pensé depuis 2019. En effet, l'arrivée d'un médecin et d'une psychologue, l'évolution du poste de l'infirmier vers un poste de coordination, furent des avancées essentielles, qui font sens, tant en interne du point de vue de la prise en charge globale que défend et propose Solidarité Mayotte qu'en externe, auprès des partenaires du territoire. Cette équipe renforcée et cohérente a déjà grandement contribué à l'amélioration de la prise en charge des quelques 4310 demandeurs d'asile nouvellement enregistrés cette année, venant s'ajouter à une file active s'établissant au total à près de 7000 personnes.

Pour autant, les défis restent à venir restent nombreux pour inscrire ces actions dans la durée. Le développement voulu, impliquera nécessairement un travail considérable de structuration, à travers : la mise en place de protocoles supplémentaires, le renforcement des liens inter-services, la gestion des bénévoles, les conventions partenariales, etc...

Enfin, au regard du développement de l'activité du pôle en particulier, de l'association en général, la question de la délocalisation des locaux du centre de santé s'est posée de manière accrue en fin d'année 2021. Une réponse devra y être apportée dès le début de l'année à venir, au risque de rendre les missions du pôle particulièrement complexes à accomplir dans des conditions d'accueil respectueuses et sécurisées.

GLOSSAIRE

ASE Aide Sociale à l'Enfance

BPI Bénéficiaires de la Protection Internationale

CESEDA Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

CHM Centre Hospitalier de Mayotte

CHU Centre d'Hébergement d'Urgence

CMA Conditions Matérielles d'Accueil

CNDA Cour Nationale du Droit d'Asile

CPH Centre Provisoire d'Hébergement

CRA Centre de Rétention Administrative

CSSM Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte

DPE Direction de la Protection de l'Enfance

ESI Etrangers en Situation Irrégulière

GUDA Guichet Unique d'Accueil des Demandeurs d'Asile

HUDA Hébergement d'Urgences pour Demandeurs d'Asile

IP Information Préoccupante

MI Mineurs Isolés

MIDA Mineurs Isolés Demandeurs d'Asile

MNA Mineurs Non accompagnés

OFPRA Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

PTSD Post-Traumatic Stress Disorder

SATR Service d'Accompagnement Transitoire des Réfugiés

SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SPADA Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile